

Section 1 – Identification du produit chimique et de la société

Nom du produit : CCW 702

Synonymes : Adhésif de contact à base de solvant

Utilisation du produit : Adhésif pour la liaison de membranes sur des substrats.

Fabricant/fournisseur

Carlisle Coatings and Waterproofing Incorporated

900 Hensley Lane

Wylie, TX 75098

Adresse Internet : www.Carlisle-CCW.com

Numéro de télécopie : (972) 442-0076

Numéros de téléphone

Urgence médicale :

CHEMTREC (É.U.) : (800) 424-9300

CHEMTREC (International) : (703) 527-3887

Assistance relative à la FTSS : (972) 442-6545

Assistance technique : (888) 229-2199

Service à la clientèle : (888) 229-0199

Section 2 – Identification des risques

☆☆☆☆☆ Vue d'ensemble des urgences ☆☆☆☆☆

Danger – Liquide et vapeurs hautement inflammables

Avertissement – Cause une irritation de la peau

Avertissement – Cause une irritation grave des yeux

Danger - Peut être nocif si avalé et s'il pénètre dans les voies respiratoires

Danger – Peut nuire à la fertilité ou à l'enfant en gestation

Avertissement – Peut causer une réaction allergique de la peau

Avertissement – Soupçonné de causer des malformations génétiques (peau)

Avertissement – Peut causer une somnolence et des étourdissements

Avertissement – Peut causer des lésions des organes (foie, reins, oreilles) en cas d'exposition prolongée ou répétée

HMIS

H 2

F 3

R 0

EPI[†]

[†]Sec. 8

Effets potentiels sur la santé

Vue d'ensemble des urgences et des dangers :

Le mélange contient des composants inflammables et les vapeurs peuvent s'enflammer de façon explosive. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager jusqu'à des sources d'inflammation distantes et causer un retour de flammes. Nocif si avalé ou inhalé. La surexposition aux vapeurs peut causer des étourdissements, des maux de tête ou une dépression du système nerveux. Peut causer une irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires.

Voies principales de pénétration : Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation, ingestion.

Inhalation : Peut causer une irritation du nez, de la gorge et des voies respiratoires. À de très fortes concentrations, respirer les vapeurs peut causer un œdème pulmonaire, une anorexie, des nausées et des vomissements.

Yeux : Peut causer une irritation oculaire si frotté dans les yeux.

Peau : Peut causer une irritation cutanée si frotté ou laissé sur la peau.

Ingestion : L'ingestion peut causer des symptômes semblables à ceux de l'inhalation. On estime que la toxicité orale est basse; le produit ne devrait donc pas être nocif en petites quantités.

Cancérogénicité : Le CIRC, le NTP et l'OSHA ne classent pas ce produit comme cancérogène.

Troubles médicaux aggravés par une exposition à long terme : Les symptômes respiratoires associés à des troubles cardiaques ou à des troubles pulmonaires préexistants peuvent être aggravés par une exposition à ce produit. Un contact prolongé de ce produit avec la peau peut délipider la peau, entraînant une irritation ou une dermatite, puis des démangeaisons, des rougeurs et un rash.

Effets chroniques : Une surexposition peut entraîner un mal de tête, des étourdissements, de la fatigue, des nausées et une perte de connaissance. Une exposition chronique peut causer des lésions réversibles des reins et du foie. Des rapports ont associé la surexposition fréquente et prolongée aux solvants en milieu de travail à des lésions irréversibles du cerveau et du système nerveux. Une exposition répétée au toluène a été associée à une perte de l'ouïe dans les fréquences élevées, selon des tests sur des animaux.

Publié le : 08/04/2013

Remplace : 15/02/12

Page 1 sur 7

Section 3 – Composition/Informations sur les ingrédients

Nom d'ingrédient	Numéro CAS	% poids ou % vol
Toluène	108-88-3	40-70
Acétone	67-64-1	7-13
Résine d'hydrocarbure donnant du collant	62258-49-5 & 62258-49-5	
Polymère isoprène synthétique	25038-32-8	
Butadiène – Copolymère styrène	9003-55-8	

Ingrédients dangereux :

Ingrédient	MPT	PEL OSHA		VLE ACGIH		LER NIOSH		NIOSH
		LECT	MPT	LECT	MPT	LECT	DIVS	
Toluène	200 ppm	150 ppm	20 ppm	Aucune établie	100 ppm	150 ppm	500 ppm	
Acétone	1 000 ppm	1 000 ppm	500 ppm	750 ppm	250 ppm	Aucune établie	2 500 ppm	

Section 4 – Mesures de premiers soins

Inhalation : Sortir à l'air libre si des symptômes se développent à cause de l'inhalation. Administrer de l'oxygène si la respiration est laborieuse. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle et obtenir immédiatement des soins médicaux.

Contact avec les yeux : Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer immédiatement la peau à l'eau courante et retirer les vêtements contaminés. Laver la zone exposée avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin.

Ingestion : NE PAS provoquer le vomissement. Ne jamais rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Consulter immédiatement un médecin.

Remarque à l'attention des médecins : Ce produit contient du toluène et de l'acétone.

Précautions/procédures particulières : Lorsque la situation le permet, éloigner l'employé de la source de contamination.

Section 5 – Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : – 20 °C (– 4 °F)

Méthode de point d'éclair : Tagliabue en vase clos

Température d'auto-inflammation : 465 °C (869 °F)

LIE : 1,2 % v/v

LSE : 12,8 % v/v

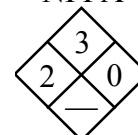
Classification d'flammabilité : Division 2

Moyens d'extinction : En cas d'incendie, utiliser une poudre extinctrice, du dioxyde de carbone ou de la mousse. L'eau peut ne pas être un agent d'extinction efficace. Du brouillard d'eau ou de l'eau pulvérisée peuvent être utilisés pour produire un effet d'étouffement sur l'incendie et pour refroidir les conteneurs exposés à l'incendie et les combustibles environnants. Ne pas utiliser un jet d'eau plein car il pourrait disperser et propager l'incendie.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Extrêmement inflammable. Entreposer et utiliser à l'écart de toutes sources de chaleur, de flammes, ou d'étincelles. Ne pas fumer en l'appliquant. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager le long du sol ou être déplacées par la ventilation et être enflammées par des veilleuses, d'autres flammes, des étincelles, des systèmes de chauffage, de cigarettes, des moteurs électriques, une décharge statique ou d'autres sources d'inflammation loin du point de manutention du produit et provoquer un retour de flamme. Tous les conteneurs doivent être mis à la terre lorsque le matériau est transféré. Ne pas pressuriser, couper, souder, percer, meuler ou exposer de tels contenants à la chaleur, à des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou autres sources d'allumage.

Produits de combustion dangereux : Des gaz ou vapeurs toxiques, comme le monoxyde de carbone ou le dioxyde de carbone, peuvent être émis lors d'un incendie. Hydrocarbures non brûlés. Émet des vapeurs âcres.

NFPA



Instructions de lutte contre l'incendie : Ce produit contient des solvants qui constituent des risques d'incendie et d'explosion dangereux une fois exposés à la chaleur ou aux flammes. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection intégrale équipés d'un masque intégral fonctionnant en mode de pression positive. Les contenants doivent être maintenus au frais avec un jet d'eau. Le liquide ou les vapeurs peuvent s'accumuler dans des zones en contrebas ou se propager le long du sol vers des sources d'inflammation où ils peuvent s'enflammer ou exploser et provoquer un retour de flamme.

Matériel de lutte contre l'incendie : Étant donné que l'incendie peut générer des produits de décomposition thermique toxiques, porter un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque intégral fonctionnant en mode débit constant ou pression positive.

Section 6 – Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Procédures en cas de déversement/fuites : Supprimer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans un endroit clos. Ventiler la zone. Contenir et éliminer avec des matériaux absorbants inertes et des outils anti-étincelles.

Mesures de sécurité personnelle : Évacuer immédiatement tous le personnel non essentiel vers des endroits sûrs. Les intervenants d'urgence doivent porter un équipement approprié de protection avant d'entrer dans la zone affectée. Respecter toutes les précautions citées plus haut.

Avis réglementaires : Les déchets de ce produit sont définis comme dangereux selon EPA aux États-Unis. Les exigences de déclaration de déversement et les quantités à déclarer varient selon la région. Consulter tous les règlements provinciaux et locaux applicables. Pour le Canada, observer toutes les précautions notées ci-dessus.

Confinement et nettoyage : Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas utiliser de pelles en métal ni d'autres outils qui pourraient causer des étincelles. Empêcher les liquides de couler dans les égouts, les fossés ou les cours d'eau en faisant des digues de sable ou de terre. Absorber avec de la vermiculite ou un autre matériau absorbant et enlever en vue d'une élimination.

Section 7 – Manutention et entreposage

Précautions relatives à la manipulation : Utiliser à l'écart de toute source de chaleur, de flammes ou d'étincelles. Ne pas fumer lors de l'utilisation. Les équipements de manutention doivent être mis à la terre pour empêcher les étincelles. Manipuler à l'aide d'outils anti-étincelles. Éviter tout contact prolongé avec la peau. Utiliser des gants résistants aux solvants (selon ANSI/ISEA 105-2005). Éviter de se frotter les yeux en manipulant le produit. Se laver à l'eau et au savon avant de manger ou de boire. Laver les vêtements contaminés. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Exigences d'entreposage : Maintenir les conteneurs frais, secs et entreposés à l'écart des sources de chaleur, des flammes et des étincelles. Maintenir les conteneurs hermétiquement fermés et entreposer avec une ventilation adéquate. Ne pas pressuriser, couper, souder, ou meuler les contenants ou des contenants vides qui pourraient contenir des résidus du produit et des vapeurs de solvant qui pourraient s'enflammer avec une explosion.

Section 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Mesures d'ingénierie : Ne pas utiliser dans des endroits clos sans ventilation antidéflagrante adéquate. Une ventilation par aspiration générale ou à la source doit être suffisante pour contrôler les concentrations de vapeur et maintenir la concentration de vapeur au-dessous de la VLE/MPT. Utiliser des équipements de ventilation antidéflagrants. Veiller à ne pas aspirer les vapeurs dans des équipements qui ne sont pas antidéflagrants.

Ventilation : Fournir des systèmes de ventilation par aspiration générale ou à la source afin de maintenir les concentrations en suspension dans l'air sous les PEL de l'OSHA. La ventilation par aspiration à la source est préférable car elle empêche la dispersion de contaminants dans la zone de travail en la contrôlant à sa source.

Mesures administratives :

Protection respiratoire : Fournir une ventilation adéquate pour maintenir les vapeurs sous la VLE/MPT. Si les niveaux de vapeurs sont dépassés, utiliser un appareil respiratoire approuvé par NIOSH, durant et immédiatement après l'application, jusqu'à ce que les niveaux de vapeurs soient au-dessous des limites.

Vêtements/équipement de protection : Des gants imperméables (conformes à la norme ANSI/ISEA 105-2005) sont requis. Des lunettes de sécurité sont recommandées. Bottes industrielles pour protéger les pieds de tout contact avec le nettoyant. Des vêtements imperméables sont recommandés pour protéger la peau de tout contact avec le nettoyant. Des crèmes de protection pour la peau ou des émollients sont utiles.

Postes de sécurité : Une source d'eau potable devrait être disponible dans la zone de travail pour laver les yeux et la peau.

Équipement contaminé : Séparer les vêtements de travail contaminés des vêtements ordinaires. Laver avant de réutiliser. Éliminer ce matériau des chaussures et nettoyer l'équipement de protection individuelle.

Commentaires : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les zones de travail. Pratiquer une bonne hygiène personnelle après avoir utilisé ce matériau, surtout avant de manger, de boire, de fumer, d'utiliser les toilettes, ou d'appliquer des produits cosmétiques.

Section 9 – Propriétés physiques et chimiques

État physique : Liquide

Aspect et odeur : Liquide translucide rouge foncé avec une odeur sucrée de solvant.

Seuil de détection olfactive : Non disponible

Pression de vapeur : 80 mm Hg à 20 °C (68 °F)

Densité de vapeur (Air=1) : > air

Poids formulaire : SO

Densité relative (H₂O=1, à 4°C/39°F) : 0,90

pH : Sans objet

COV : 450 g/litre

Hydrosolubilité : Négligeable

Point d'ébullition : 82 - 111 °C (180 à 232 °F)

Point de congélation/fusion : SO

Viscosité : SO

Fraction volatile : 53 %

Vitesse d'évaporation :

Point d'éclair : - 20 °C (- 4 °F)

Méthode de point d'éclair : Tagliabue en vase clos

Température d'auto-inflammation : 465 °C (869 °F)

LIE : 1,2 % v/v

LSE : 12,8 % v/v

Classification d'inflammabilité : Division 2

Section 10 – Stabilité et réactivité

Stabilité : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses : Ne se produiront pas.

Incompatibilités chimiques : Acides et oxydants puissants.

Conditions à éviter : Chaleur, étincelles et flammes; sources d'inflammation.

Produits de décomposition dangereux : Des gaz ou vapeurs toxiques, comme le monoxyde de carbone ou le dioxyde de carbone, peuvent être émis lors d'un incendie.

Section 11 – Informations toxicologiques

Données relatives à la toxicité :

Effets sur les yeux : Irritant

Effets aigus de l'inhalation : La toxicité du produit n'a pas été déterminée.

Ci-dessous figurent les données sur les composants :

CT₅₀:

Toluène : Rat > 26 700 ppm 1 h; souris 400 ppm 24 h

Acétone : Rat > 20 700 ppm 8 h

Effets sur la peau : Irritant

Effets oraux aigus : La toxicité du produit n'a pas été déterminée. Ci-dessous figurent les données sur les composants :

DL₅₀ :

Toluène : Rat 5 000 mg/kg

Acétone : Rat 5 800 mg/kg

Souris 3 000 mg/kg

Lapin 5 340 mg/kg

Effets chroniques : Peut causer une sensibilisation de la peau chez certaines personnes.

Cancérogénicité : Non répertorié par le CIRC ou le NTP

Mutagénicité : Certains cas dans le cadre de l'exposition d'animaux au toluène.

Tératogénicité : Certains cas dans le cadre de l'exposition d'animaux au toluène.

Section 12 – Informations écologiques

Toxicité pour les organismes aquatiques : Inconnue

Toxicité pour les organismes terrestres : Inconnue

Évolution chimique et transport : Inconnus

Aucun autre détail écologique disponible.

Section 13 – Considérations relatives à l'élimination

Élimination : Éliminer conformément aux réglementations locales, provinciales et fédérales.

Informations réglementaires : Consulter toutes les réglementations (fédérales, provinciales, locales, etc.) ou une entreprise d'élimination de déchets qualifiée lors de la caractérisation des déchets à éliminer.

Méthodes d'élimination des déchets : Éliminer les déchets selon tous les règlements applicables. Les déchets résultant du nettoyage du produit déversé, absorbé par une substance absorbante non combustible, ne sont pas considérés comme des déchets dangereux une fois que le toluène et l'acétone s'évaporent.

Section 14 – Informations relatives au transport

Données de transport du DOT (Ministère des transports des États-Unis) (49 CFR 172.101) :

Désignation pour le transport : Adhésifs, 3, UN1133, II

Symboles pour le transport : Inflammable

Classe de risques : 3

Numéro d'identification : UN1133

Groupe d'emballage : II

Étiquette : Étiquette rouge de produit inflammable requise.

Dispositions particulières (172.102) : 149, B52, IB2, T4, TP1, TP8

Autorisations d'emballage

a) Exceptions : 173.150

b) Emballage non en vrac : 173.173

c) Emballage en vrac : 173.242

Limites de quantité

a) Avion de ligne ou train : 5 l

b) Avion cargo seulement : 60 l

Exigences d'arrimage de cuve

a) Arrimage de cuve : B

b) Autre : Aucune

Section 15 – Informations réglementaires

Réglementations de l'EPA :

Numéro de déchet dangereux du RCRA (40 CFR 261.33) : Non répertorié

Classification de déchets dangereux RCRA (40 CFR 261.31) : F003 (Acétone) et F005 (Toluène)

Substance dangereuse CERCLA (40 CFR 302.4) répertoriée/non répertoriée spécifiquement selon RCRA, Sec. 3001; CWA, Sec. 311 (b)(4); CWA, Sec. 307(a), CAA, Sec. 112

Quantité déclarable CERCLA (QD), Toluène 1 000 lb (454,5 kg) Acétone 5 000 lb (2 272,7 kg)

Catégories SARA 311/312 : Aigu OUI Chronique OUI Incendie OUI Pression OUI Réactif NON

Produit chimique toxique SARA (40 CFR 372.65) : Toluène, n° CAS 108-88-3, 40-70 %

SARA EHS (Substance extrêmement dangereuse) (40 CFR 355) : Non répertorié, quantité de planification de seuil (TPQ)

Réglementations de l'OSHA :

Aérocontaminant (29 CFR 1910.1000, Table Z-1, Z-1-A) : Non répertorié

Données du Clean Air Act : Toluène : SOCMI : Oui Code HAP : XOY

Acétone : SOCMI : Oui

Clean Water Act :

Le toluène est listé comme un polluant prioritaire. QD : 1 000 lb (454,5 kg)

Réglementations des États :

California Proposition 65 : Ce produit contient les produits chimiques suivants reconnus par l'État de Californie comme causant des anomalies congénitales et d'autres effets néfastes sur la fonction de reproduction : Toluène

Publié le : 08/04/2013

Remplace : 15/02/12

Page 5 sur 7

Liste relative à la gestion de la qualité de l'air du Delaware : Toluène : DRQ : 1 000 État : Doit être signalé au DRQ
Acétone : DRQ : 5 000 État : Doit être signalé au DRQ

Liste Massachusetts Hazardous Substance codes : Toluène 108-88-3 2, 4, 5, 6, F7,
F8 Acétone 67-64-1 2, 4, 5, 6, F8,
F9

Michigan Critical Materials Register : Toluène 108-88-3 Rapport : -- Classe : --

Liste des substances dangereuses du Minnesota : Toluène : Codes : ANO Dangers : Peau Cancérogène?
Non Acétone : Codes : AON Dangers : --- Cancérogène?
Non

Liste New Jersey RTK Hazardous Substance :
Toluène : Ministère des transports des États-Unis (DOT) : 1294 Sous-numéro : 1866 TPQ : --- EHS :

Liste des substances dangereuses de New York : Toluène : QD – Air : 1 000 QD – Terre : 1 Remarque :
Aucune Acétone : QD – Air : 5 000 QD – Terre : 1 Remarque :
Aucune

Code Pennsylvania Hazardous Substances :

Nom chimique	N° CAS	Code
Méthylbenzène	108-88-3	E
2-Propanone	67-64-1	E

Liste d'aérocontaminants de l'État de Washington :

MPT (ppm) :	100 (Toluène)	750 (Acétone)
MPT (mg) :	375 (Toluène)	1 800 (Acétone)
LECT (ppm) :	150 (Toluène)	1 000 (Acétone)
LECT (mg) :	560 (Toluène)	2 400 (Acétone)
Valeur plafond (ppm) :	Aucune établie	
Valeur plafond (mg) :	Aucune établie	
Peau :	Aucune établie	

Répertoire des matières dangereuses – SIMDUT :

Classe : B

Division : 2

Ce produit a été classifié selon les critères de risque des réglementations relatives aux produits contrôlés (CPR). Cette fiche technique contient toute l'information requise par les CPR.



Classification de l'Union européenne : Hautement inflammable et nocif

Phrases de risques : R11, R20, R42/43

Phrases de sécurité : S9, S16, S36, S51

Publié le : 08/04/2013

Remplace : 15/02/12

Page 6 sur 7

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte de l'étiquette sur la santé et l'environnement

Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont inclus dans l'inventaire américain du Toxic Substances Control Act (TSCA) de l'EPA ou dispensés d'inscription. Tous les ingrédients contenus dans ce produit sont conformes aux exigences de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE) et sont inscrits dans la Liste intérieure des substances (LIS) ou la Liste extérieure des substances (LES).

Révisions de la FTSS

Date de la version précédente : 15/02/2012

Section

Anciennes informations :

Nouvelles informations : Actualisation SIMDUT et numéro UN

Préparé par : Service de recherche et de développement

Date : 08/04/2013

Avis de non-responsabilité : Les informations contenues dans ce document reposent sur des données et des informations à notre disposition et reflètent notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Dans de nombreux cas, en particulier lorsque des matériaux exclusifs ou couverts par le secret industriel sont utilisés, CCWI Company (Carlisle Coatings & Waterproofing Incorporated) doit se fonder sur l'évaluation des risques de tels composants soumise par le fabricant ou l'importateur du produit. Aucune garantie de qualité marchande, d'aptitude à un besoin particulier ou une quelconque autre garantie n'est exprimée ou sous-entendue concernant la précision de ces données ou informations, les résultats attendus de l'utilisation de celles-ci, ou que cette utilisation n'enfreint aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document pouvant être appliquées dans des conditions hors de notre contrôle et qui peuvent nous être inconnues, nous n'assumons pas de responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Ces informations sont fournies sous la condition que leur destinataire doit prendre sa propre décision quant à l'adéquation du matériau pour son utilisation particulière.